

COMMERCE DES ANIMAUX**Règlements qu'il est bon de rappeler à ceux qui s'occupent de l'élevage ou de la vente des veaux**

L'activité du commerce des veaux a augmenté continuellement depuis le commencement de mars, et, avant que nous soyons aux jours des plus forts arrivages de veaux sur les marchés, nous croyons opportun de signaler à nos lecteurs certains articles des règlements concernant le commerce des animaux.

Les autorités municipales de la province de Québec ont le devoir de faire observer l'article 39 des règlements provinciaux dont voici la teneur: "Il est interdit de vendre ou de mettre en vente les boissons ou les aliments altérés ou gâtés, la chair des animaux morts de maladie ou abattus en mauvais état de santé, le lait falsifié ou provenant de vaches tuberculeuses ou atteintes d'aucune autre maladie."

Il est également interdit, pour des fins d'alimentation humaine, de vendre ou de mettre en vente et d'acheter, vivants ou tués, des veaux, des porcs et des agneaux ayant l'âge de trois semaines au moins.

Chaque infraction au présent article est punie d'une amende de vingt dollars".

D'après les règlements municipaux de la ville de Montréal, (article 20) l'entrée et la vente des carcasses de veaux, de porcs ou de moutons dans la cité, sont permises pourvu cependant:

(a) Que l'abattage ait été fait dans des abattoirs, établissements ou autres endroits convenables, approuvés par le Service de Santé;

(b) Que ces carcasses soient apprêtées convenablement et expédiées ou apportées dans la cité, non congelées, et dans des conditions

hygiéniques jugées satisfaisantes par le Service de Santé;

(c) Que les veaux, dont les carcasses sont expédiées ou apportées dans la cité, ne soient pas âgés de moins de (3) trois semaines ni de plus de (6) mois;

(d) Que ces carcasses soient expédiées ou apportées aux marchés publics ou à tout autre endroit désigné par le Service de Santé et que l'inspecteur soit informé du moment où elles pourront être inspectées, l'inspection devant être faite entre 8 heures de l'avant-midi et 5 heures de l'après-midi et le propriétaire ou la personne, société, compagnie ou corporation qui a telles carcasses en sa possession devant donner audit inspecteur toute l'aide nécessaire pour que ce dernier puisse en faire un examen minutieux."

L'article 26 des mêmes règlements municipaux déclare "qu'il est défendu de recevoir, de vendre, d'offrir ou d'exposer en vente, de manifester, d'expédier, de transporter, d'emmagasiner, d'entreposer, d'échanger ou d'avoir en sa possession, dans la cité, de la viande, du poisson, des mollusques, des crustacés, de la volaille, du gibier, des parties ou des produits de viande crue ou cuite qui présentent un caractère abnormal, ou dont la saveur ou l'odeur révèle un état de décomposition ou qui ont été souillés par des rats, des chiens ou d'autres animaux, par des mouches ou d'autres insectes, par des matières excrémentielles ou par toute autre matière ou substance ou de toute autre manière que ce soit."

Les commerçants et les éleveurs doivent se faire un devoir d'observer scrupuleusement ces règlements qui sont édictés par le bon sens et les besoins de l'hygiène.

D'ailleurs, ils n'ont rien de bon à gagner à tenter de se soustraire, volontairement ou non, aux exigences de la loi, car la Justice se charge de protéger la santé du public et elle est sévère.

R. M.

Le Culte du Souvenir

La Photographie joue de nos jours un rôle de merveilles.—Pour donner à nos Villages le ton d'une certaine souveraineté artistique, pour propager le Souvenir dans nos Familles il faut la Photographie.

Établi dans nos Villages un lieu de "Possibilité Photographiques" est le But de notre Organisation.

Nous faisons donc un appel aux Citoyens de tous les Villages de nos Campagnes pour les engager à accepter nos Propositions et à devenir notre Représentant.

Pour information, s'adresser à

Arto-Photo

Ancienne-Lorette,
Comté de Québec.



Produit de Chez Nous et de Qualité la Poudre à Pâte Puritas a été placée au premier rang par l'analyste en chef du pays. C'est la seule du genre fabriquée dans la Province de Québec. Essayez-la.

DEMANDEZ NOTRE LIVRE DE CUISINE A PURITAS LIMITÉE 175 RUE ST. DOMINIQUE QUÉBEC

"Sauvez la surface et vous sauvez tout" Peint et Vernis

OUI, je l'admet, le plus grand besoin de ce pays c'est le développement et la conservation de sa grande richesse.

"Les yeux du monde entier sont tournés vers notre bois, notre blé et nos mines. Notre monde industriel attend avec un intérêt palpitant de grands développements. Pourtant, comme vous le dites, près de soixante-dix pour cent de la propriété canadienne pérît, faute de peinture et de vernis et les pertes annuelles causées par cette détérioration, excèdent les pertes par le feu.

"Vraiment, vous seriez étonné des multiples usages que l'on fait de la peinture et du vernis dans cette manufacture même. Le blanc est notre spécialité parce que dans tous les coins obscurs il y a une réaction semblable à celle du soleil. Nos contremaîtres me disent que la lumière nécessaire au

travail est grandement augmentée par la peinture, et non seulement, grâce à elle, les accidents sont moins fréquents, mais, nos employés sont plus gais et de meilleure humeur. En plus, c'est une réelle satisfaction de savoir que toute surface peinte durera plus longtemps.

"Nous avons peinturé les planchers la semaine dernière. Il était devenu évident qu'une partie considérable de nos frais généraux était occasionnée par ce sur quoi nous marchions... C'est encore là une économie que nous avons réalisée!"

"Je suis un des convaincus du dicton, passé à l'état de proverbe, qui dit, "Sauvez la Surface et vous Sauvez Tout."

CAMPAGNE DE SAUVEZ LA SURFACE
601 Édifice Kestner, Montréal.
Action coopérative des Industries de la Peinture et du Vernis et des Industries connexes.



M E
marché.
ois par mois
ème à Québec
vous sauvez à
nt de l'Express.
RY, Ltd.
BEC

forte augmentation dans
ts par comparaison aux
es. En 1919, la première
ement des renards, 805
transferts ont été ins-
ernière le total était de
et 5,002 transferts.
es des générations et des
province respectivement
Ontario, 2,707 et 1,460;
et 703; Saskatchewan,
1,158 et 503; Colom-
bie, 1,171; Québec,
nouveau-Brunswick, 6,475
lle-Ecosse, 1,493 et 187;
ouard, 20,549 et 5,607.
et enregistré 66,900 géné-

sez le
de la Ferme

pulvérisée

PROCURÉE,
SSE ET A
ES

t par l'usage de "la
hau" pulvérisée est
illeur marché et en

IE CO.
ie.

N CHEVAL
GRIT?

emède souverain
LE CELEBRE
SPECIFIQUE
POUR LES
MALADIES
DU CHEVAL

es guérissent Toux,
Asthme. Aussi très
dans les cas de

ns vétérinaires,

surprenants dans

iques.

progrès de la ma-

ison de l'endurance

VINTO
SPECIFIQUE DU CHEVAL
GUÉRIT TOUJOURS
DANS UN COURS DE 10 JOURS
D. LE MORIN & CIE, Inc.

8

8

8